

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1103-24

Aux personnes intéressées par un projet de règlement de construction.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 13 février 2024, un premier projet de règlement n°1103-24 de construction visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm, son document complémentaire et les règlements de contrôle intérimaire en vigueur. **Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, ainsi que des dispositions qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.**

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **7 mars 2024 à 18h**, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00, ou sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Julienne, ce 21 février 2024.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière